FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD Public Autonome Les Terrasses de la Gazeille

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Classe normale : 3
Hors classe :2,8

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

Rue HENDI DEBARD, 43150 Le Monastier sur Gazeille
Tél : 04/71/03/81/68
Mail : mrplemonastier @wanadoo.fr

L'EHPAD Les Terrasses de la Gazeille est situé dans la commune du Monastier sur Gazeille (43150) à 15 minutes du Puy en Velay où se situe l'établissement de référence, le Centre Hospitalier Emile Roux (GHT).
Le territoire de communauté de communes possède 4 EHPAD et 1 SSR

Type de population accueillie :

Personnes Agées

Services autorisés et nombre de lits/places

65 Lits d'EHPAD et 5 lits Temporaires

Statut de l'établissement :

■ **Autonome** ☐ **Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Madame Sophie GALLET

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

Monsieur Michel ARCIS Maire de la commune du Monastier sur Gazeille 43150 et président du Conseil d'Administration de l'EHPAD

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

1 Directeur D3S
1 AAH
1 Adjoint des cadres
1 cadre de Santé
ASH - AS - IDE – Cuisiniers – Agent d'entretien – Buandière – Psychologue – Diététicienne
En recherche d'un Médecin Coordonnateur

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

Etablissement public autonome situé au Monastier sur Gazeille à 15 km du Puy en Velay. Il dispose de 70 places dont 65 en hébergement permanent et 5 en hébergement temporaire.

Autour de lui, 4 autres EHPAD sur les communes de Lantriac, Saint-Julien-Chapteuil, Laussonne et Le Monastier sur Gazeille (en moyenne distantes de 10 km) en font un territoire dont l'offre est importante et peu diversifiée (98% de l'offre est en hébergement permanent).

L'EHPAD les Terrasses du Monastier a une construction récente, toutes les chambres avec sanitaires sont individuelles. Le bâtiment est sur 2 niveaux. Il conviendra de poursuivre les réflexions sur les possibilité d'évolution au niveau des modes d'énergie utilisés.

Le CPOM 2024-2028 est en cours et la mise à jour du projet d'établissement a été réalisé de manière concomitante.

L'établissement a des partenariats solides qu'il convient de poursuivre et de renforcer.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

DEVEAUX Céline, responsable du pôle autonomie (DD43)

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

DEVEAUX Céline, responsable du pôle autonomie (DD43)

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :**
- **Evaluation interne réalisée ou en cours :**
- **Evaluation externe réalisée ou en cours : programmée en 2027**

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social…)

Première expérience en direction ou direction adjointe d'ESMS appréciée. Le poste peut convenir toutefois à un élève directeur.

Première expérience de management en équipe pluridisciplinaire nécessaire.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Connaissances du secteur médicosocial (législation, réglementation)

Maîtrise des règles budgétaires et financières applicables au domaine

Bonne connaissance en RH

Connaissances en gestion de projet

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Forte appétence en communication avec des interlocuteurs diverses (élus-usagers et familles d'usagers, ARS département…).

Aisance relationnelle

Disponibilité, écoute et empathie

Capacité à négocier

Sens des responsabilités, rigueur et organisation.

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

Poursuivre les modes d'actions partenariales que ce soit sur les astreintes IDE de nuit ou la télémédecine.

Maintien de l'équilibre financier de la structure et recherche d'optimisation des dépenses.

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

Poursuivre les travaux sur les partages de compétences rares avec les établissements environnant et le GHT
Mettre en place une organisation assurant la continuité de gouvernance

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

Poursuivre le développement des coopérations avec les ESMS et le GHT du territoire

Assoir l'établissement dans son environnement actuel et à venir en étant en capacité de mener des évolutions répondant aux besoins des personnes âgées à moyens et long terme.

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Poursuivre le dialogue social et assurer la qualité de dialogue avec les résidents et leurs familles.

Maintenir un climat serein avec le conseil d'administration.

Assurer les recrutements et remplacement nécessaires au fonctionnement en toute sécurité de la structure

Principaux projets à conduire :

Préparation de l'évaluation externe

Retrouver un médecin coordonnateur

Poursuivre ou engager des actions en direction de la prévention des chutes et du développement de l'activité physique adaptée de la santé buccodentaire…

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

L'offre médicosociale doit évoluer afin de soutenir et être en complémentarité avec l'offre domiciliaire.

Les modes de prises en charges pourront être adaptées aux besoins identifiés sur le territoire.

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

Le département de la Haute Loire est considéré comme favorablement doté en nombre de places actuellement.
Des rapprochements et coopérations avec les ESMS environnants sont à rechercher.

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Le projet d'établissement a été récemment revu. Il convient de le faire vivre et de mettre en place une organisation efficiente en vue de préparer l'évaluation externe planifiée en 2027.

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

CPOM signé fin 2023

Signé pour la période de **2024-2028**

Appartenance à une direction commune :

Objet :

Créé le :
Nombre de membres :

Nombre total de sites et distance entre chacun :

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet :

Créé le : Nombre de membres :

Autre forme de coopération (à préciser) :

IDE de nuit Télémédecine HTSH

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

ERRD 2022 :

CHARGES	ERRD 2022	EPRD 2023
Groupe 1	**365 552 €**	**353 200 €**
Groupe 2	**2 338 009 €**	**2 307 344 €**
Groupe 3	**708 697 €**	**768 639 €**
Total	**3 412 259 €**	**3 243 183 €**

RECETTES	ERRD 2022	EPRD 2023
Groupe 1	**3 111 221 €**	**3 162 538 €**
Groupe 2	**249 860 €**	**205 562 €**
Groupe 3	**21 825 €**	**12 318€**
Total	**3 382 906€**	**3 380 418 €**

Pour les EHPAD :

Montant du budget hébergement 2022 : 1 717 678 €

Montant du budget dépendance 2022 : 417 574 €

Montant du budget soins 2022 : 1 247 653 €

Résultat comptable N-1 : **- 29 352 €**

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années:

- **Les ressources humaines**

(ETP des personnels - Source ERRD 2022)

ETP médicaux

- Médecin coordonnateur : 0,15

ETP non médicaux

- Personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 3,00
- Personnels des services généraux : 3,50

- Personnels d'animation/service social : 0,80

- A.S.H : 13,77

- AS – AMP - AES : 19,39

- Psychologue : 0,10

- I.D.E : 4,40

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en 2022 :

- **HP : 23 391 journées soit 98,59 %.**
- **HT : 699 journées soit 38,40 %.**

Derniers GMP validé : 743 validé le 10/11/2022.

Derniers PMP validé : 228 validé le 10/11/2022.

Convergence tarifaire en cours : EHPAD percevant la dotation plafond.

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Etablissement bien positionné sur son territoire. Pas de problématique majeure au niveau de la gestion courante (RH, financier, partenariat...)

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

La directrice générale de l'ARS/ Le représentant de l'Etat dans le département de la Haute-Loire